Aux Sables, la statue Saint-Michel doit être enlevé

La Cour administrative a confirmé la décision de décembre : l'œuvre, installée sur la place publique, est « un emblème religieux ». Mais l'affaire est loin d'être terminée : le Conseil d'État doit être saisi.

En début d'année, la Ville des Sables-d'Olonne avait lancé une campagne d'affichage à l'effigie de la statue Saint-Michel après la décision demandant son enlèveme Elle trône (photo à droite), « sur une place publique de la commune » et « est un emblème religieux », a confirmé la Cour administrative d'appel. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-F

L'affaire de la statue Saint-Michel, qui avait fait couler beaucoup d'encre aux Sables-d'Olonne (Vendée), a connu un nouvel épisode ce vendredi La Cour administrative d'appel a confirmé la décision des juges du tribunal administratif rendue en décembre : la statue doit être démontée.

« Emblème du quartier »

La cour juge **« que la statue de l'archange Saint-Michel, installée en octobre 2018 sur une place publique de la commune des Sables-d'Olonne, est un emblème religieux »** et conclut que son installation d'une école privée jusqu'en 2017, la statue avait été déplacée sur le parvis de l'église du même nom, par l'ancienne municipalité, quand l'école avait déménagé.

Dans cette affaire, deux visions s'opposent. Celle de la Libre-Pensée de Vendée, qui avait saisi la justice pour demander son déboulonnage au nom du respect de la laïcité. Et celle de la Ville, qui arguait que cette statue revêtait un caractère **« culturel, historique, traditionnel, artistique et festif »**. La justice a donné raison, par deux fois, à la première et condamne la Ville à verser 1 500 € à l'association d'Olonne a décidé de saisir le Conseil d'État et est déterminée à **« tout faire pour convaincre la plus haute juridiction administrative que cette statue a toute sa place au cœur du quartier Saint-Michel dont elle est l'emblème ».**

« Une cinglante défaite »

La Ville s'appuie sur une votation citoyenne, organisée en mars, pour poursuivre son combat. **« Si les Sablais souhaitent que la statue reste devant l'église, je dois être l'exécutant de leur volonté »**, expliquait alors le maire divers droite, Yannick Vendée s'est réjouie qu'**« ap Ploërmel et Cogolin, une nouv fois il est démontré que les em mes religieux apposés sur emplacement public n'y ont pas l place »**. Elle voit dans cette décis **« une cinglante défaite imposée tenants du retour au cléricalisme**

L'affaire avait pris une tournure p tique, le 8 janvier, quand le ca dat d'extrême droite à la présiden le, Éric Zemmour, était venu défen la statue aux Sables-d'Olonne et a été reçu à l'hôtel de ville par le ma Son parti Reconquête reste mobil Il appelle à un rassemblement dev